

Les élus communautaires ont choisi : pas d'augmentation d'impôts en 2011

Les taux d'impôts locaux perçus par la communauté de communes ont été votés lors du dernier conseil communautaire, le 18 avril.

Conformément à ses engagements, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault n'a augmenté aucun de ses taux. Sur leurs feuilles d'imposition cet automne, les habitants et les entreprises du territoire constateront des modifications, les taux ayant été recalculés suite à la réforme de la fiscalité locale.

Deux taxes ne sont pas impactées par cette réforme : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le taux s'élève à 17,08 %, et la taxe foncière sur le bâti, votée à hauteur de 3,19 %. Ces deux montants sont strictement identiques à ceux votés en 2010, preuve de l'engagement des élus communautaire pour une stabilité des impôts locaux.

La mécanique de la réforme a des effets sur deux taxes dites « ménages » :

- La taxe foncière sur les propriétés non bâties, dont le taux s'élève 16,76% (12,24 % en 2010)
- La taxe d'habitation, portée à 12,99% (2,16 % en 2010).

Les taux ont en effet été recalculés : ils intègrent chacun des produits auparavant perçus par le département et la région sur ces deux taxes. L'augmentation constatée n'est donc due qu'à l'agrégation de ces différents taux.

Au final, une seule colonne d'imposition regroupe la somme des taux de prélèvement de l'intercommunalité, du département et de la région.

Le même principe se retrouve pour la **Contribution Foncière Economique**, qui succède à la Taxe Professionnelle Unique. Les prélèvements du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault **se trouvent rassemblés dans la colonne d'imposition de l'intercommunalité**, portant le taux à 32,44 % en 2011.

En somme, bien que la feuille d'imposition apparaisse modifiée en 2011, aucun des taux votés par l'intercommunalité n'a subi d'augmentation, et ni les ménages, ni les entreprises ne verront leurs impôts augmenter.

Contact presse : Marion MOUTET – marion.moutet@cc-vallee-herault.fr